

# Infos BAC

Bulletin d'informations du Bassin d'Alimentation  
du Captage de Caux Seine agglo

## Mot du Vice-Président



Ce numéro de fin d'année de l'infos BAC nous permet de prendre un temps de recul et de valoriser les actions réalisées ensemble.

Cette année a été marquée par de nombreuses actions positives : les résultats du concours agricole ont mis en valeur le savoir-faire et l'engagement de nos agriculteurs ; les campagnes de plantations de haies renforcent notre paysage normand tout en contribuant à la biodiversité et à la protection de la ressource en eau ; enfin, les animations agricoles, visite d'usine et les rencontres de terrain ont permis de poursuivre un dialogue constructif autour de la qualité de l'eau, enjeu majeur pour notre territoire.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous - agriculteurs, techniciens, partenaires et équipes - pour votre investissement quotidien et votre participation active à ces projets.

Je vous souhaite une très belle lecture et de chaleureuses fêtes de fin d'année.

Gilles AMAT,  
Vice-Président en charge des réseaux

# CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE des pratiques agro-écologiques « Prairies et Parcours »



En 2025, Caux Seine agglo a eu le plaisir de participer à l'organisation de la 5<sup>e</sup> édition locale du Concours général agricole des pratiques agro-écologiques « Prairies et Parcours », organisé par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, en partenariat avec la Communauté de communes Yvetot Normande.



Ce concours, créé en 2010 à l'initiative des Parcs nationaux de France et des Parcs naturels régionaux, récompense les pratiques de fauche et de pâturage des éleveurs sur les prairies naturelles non semées, présentant une importante diversité floristique et fournissant un fourrage apprécié des animaux, pour des produits de qualité. Elles favorisent le stockage de carbone, l'infiltration des eaux, et, avec arbres et haies offrent des milieux favorables à de nombreux animaux.

Les prairies inscrites ont été visitées et jugées, à l'aide d'une méthodologie définie par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), par un jury constitué de spécialistes dans divers domaines techniques différents : agronomie et fourrage, botanique et écologie, apiculteur et faune sauvage, paysage et patrimoine.

La cérémonie de remise des prix s'est tenue le 6 octobre 2025 au lycée agricole d'Yvetot en présence des participants, d'élus, d'éleveurs et d'élèves du lycée agricole. Nous réitérons nos remerciements aux participants, M. PESQUEUX (GAEC de la Ferme du Chêne), Mme SOUDET (EARL des Acacias), M. SERY et nos félicitations à M. HAUGUEL qui remporte le premier prix de ce concours local.

En tant que lauréat local, M. HAUGUEL est qualifié au niveau national, animé par le comité d'orientation composé des chambres d'agriculture, de INRAE, de l'INAO, du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires, de l'OFB, de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, de l'Association Afac-Agroforesteries et de SCOPELA.

La remise des prix nationaux se tiendra au Salon International de l'Agriculture à Paris du 21 février au 1 mars 2026.



# L'ENTRETIEN DES HAIES HYDRAULIQUES

*C'est le moment : pensez à entretenir vos haies*

- Intervenir de manière préventive plutôt que curative
- Préférer des interventions douces et répétées à une intervention « lourde »

Pour être efficace sur un plan hydraulique, la haie n'a pas besoin de dépasser un mètre de hauteur puisque c'est la densité au pied de la haie qui a de l'importance. Pendant 3 à 5 ans, il faut contrôler l'envahissement de la jeune haie par les mauvaises herbes. Chaque hiver, la haie doit être regarnie si des plants meurent. Une fois la haie établie, la taille régulière se fait avec des outils réalisant des coupes nettes : tailleuse à barre de coupe, lamier ou sécateur. Le girobroyeur ou épaveuse est à éviter car il déchiquette les branches (il convient uniquement sur des branches de diamètre inférieur à 2 cm).

LE DESHERBAGE		TAILLE BIENNALE	
Descriptif de l'action	Arracher les mauvaises herbes susceptibles d'envahir le pied de la haie	Descriptif de l'action	Tailler les haies à 80 cm de haut environ
Dans quel but	Optimiser le développement de la haie en limitant la concurrence	Dans quel but	• Tailler latéralement les cépées
Quand intervenir	Toute l'année	Quand intervenir	• Tailler les branches du tiers inférieurs à ras du tronc
Point de vigilance	Ne pas traiter chimiquement au risque de traiter également la haie et de la tuer	Point de vigilance	Contrôler les repousses, entretenir l'arbuste
		Quand intervenir	D'octobre à mars
		Point de vigilance	Ne pas utiliser de girobroyeur ou d'épaveuse qui déchiquette les branches



## Étude quantitative

En lien avec les futurs besoins en eau et dans un contexte de changement climatique, la cellule Protection de la Ressource en Eau et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la vallée du Commerce sollicitent votre participation afin d'avoir une meilleure connaissance des quantités prélevées et de l'utilisation de l'eau sur le territoire (irrigation, abreuvement...).

Pour ce faire, un questionnaire en ligne vous est accessible par l'intermédiaire du QR code ci-contre. Pour toutes interrogations ou informations complémentaires veuillez contacter la cellule Protection de la Ressource en Eau au 02 32 84 00 35 (touche 3).

Questionnaire Étude quantitative



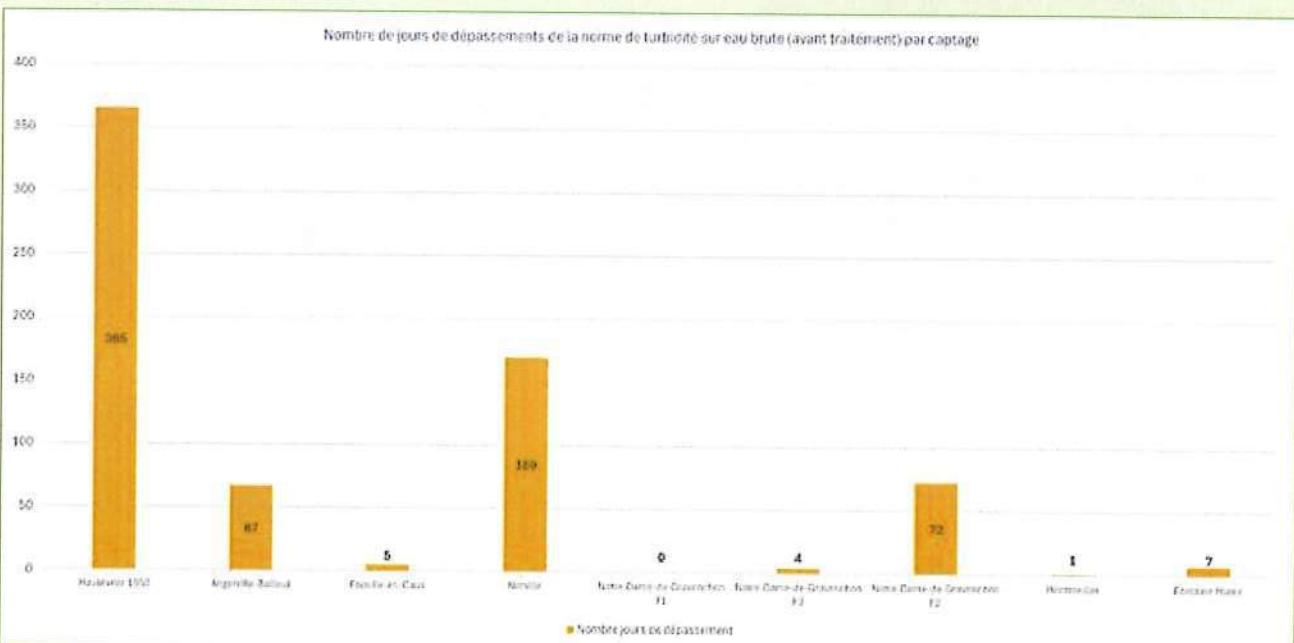
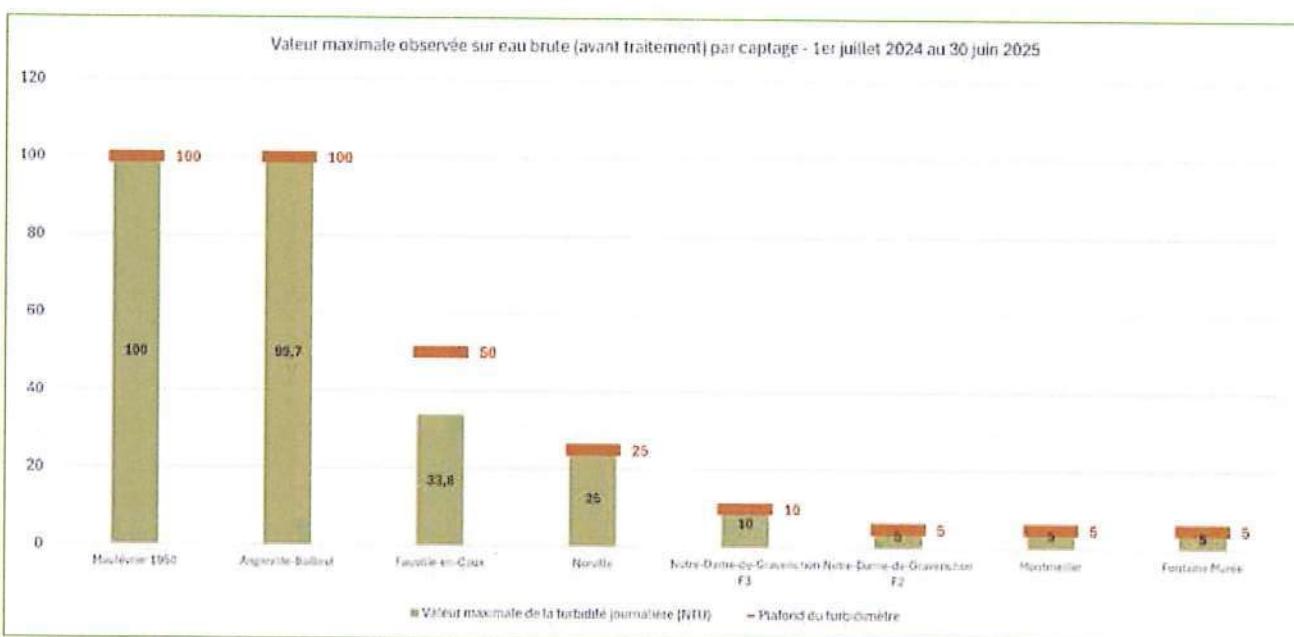
# CHRONIQUE QUALITÉ DE L'EAU

1<sup>er</sup> juillet 2024 - 30 juin 2025

Des mesures de la qualité de l'eau brute sont réalisées mensuellement sur les différents forages et sources. Le nombre d'analyses dépend du suivi adapté à chaque captage, selon les enjeux.

## La turbidité de l'eau (matière en suspension dans l'eau)

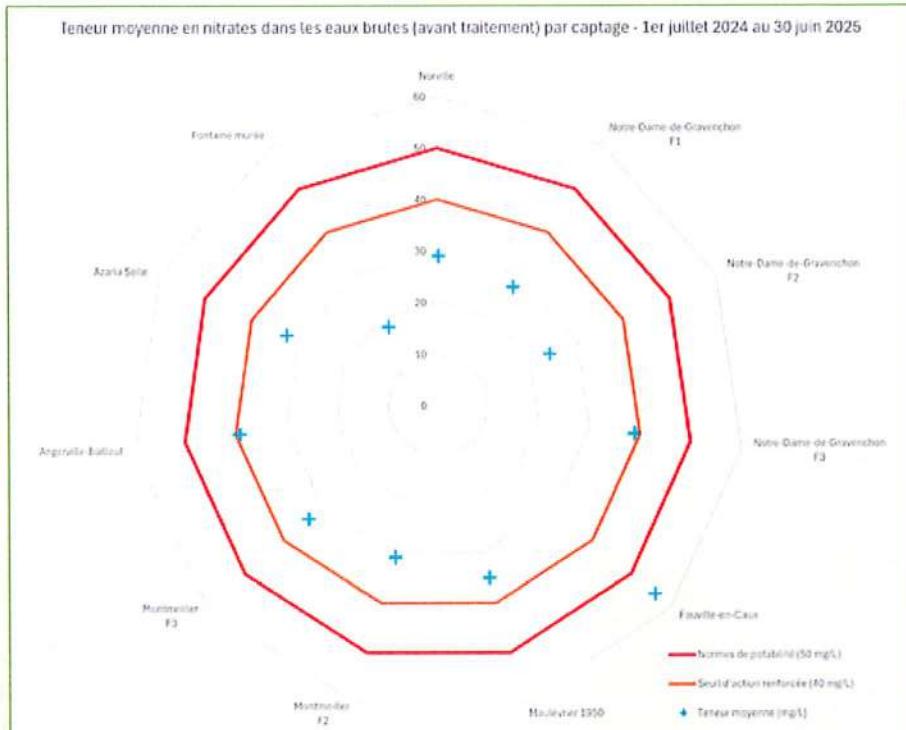
Ce paramètre est suivi en continu par des turbidimètres. Le graphique ci-contre présente les valeurs maximales observées ainsi que le nombre de jours de dépassements de la norme de 1 NFU sur les eaux brutes (avant traitement).



Les captages de Maulévrier 1950, Norville, Notre-Dame-de-Gravenchon F2 et Angerville-Bailleul sont les plus impactés par la turbidité.

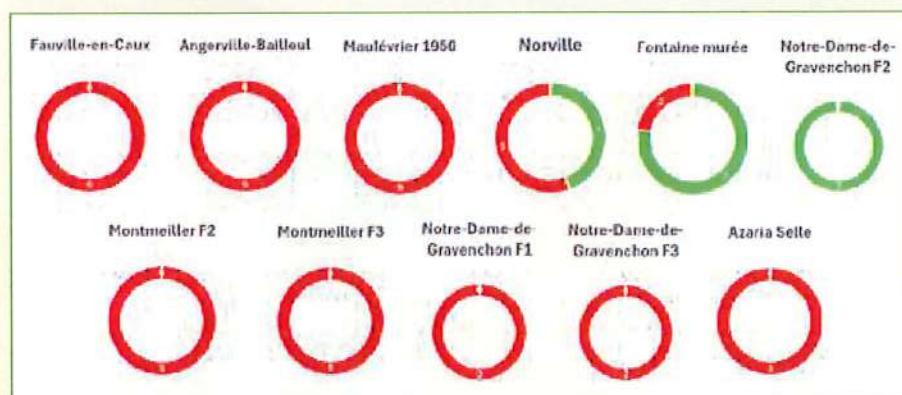
## Les nitrates

Les captages dont les eaux brutes présentent les teneurs les plus importantes en nitrates sont : Fauville-en-Caux (56 mg/L), Angerville-Bailleul (39,4 mg/L) et Notre-Dame-de-Gravéchon F3 (38,8 mg/L).



## Les phytosanitaires

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser pour chaque captage, le nombre d'analyse réalisées ainsi que le nombre de dépassement de la limite de qualité sur les eaux brutes (avant traitement).



La majorité des captages du territoire est concernée par un suivi renforcé et, hormis le captage de Notre-Dame-de-Gravéchon F2, a présenté des dépassements de la norme de qualité (0,1 µg/L)\*.

- Nombre d'analyse sans dépassement de norme
- Nombre d'analyse avec dépassement de norme

Les dépassements concernent :

- **Chloridazone desphénil**, métabolite d'une substance active herbicide sur betteraves, quantifié sur 9 captages avec des concentrations max mesurées notamment à 1,6 µg/L (Fauville-en-Caux), 0,73 µg/L (Angerville-Bailleul) et 0,63 µg/L (Montmeiller F3) ;
- **Chloridazone méthyl desphénil**, également métabolite d'une substance active herbicide sur betteraves, quantifié sur 6 captages avec des concentrations max mesurées notamment à 0,58 µg/L (Fauville-en-Caux) et 0,34 µg/L (Angerville-Bailleul) ;
- **Chlorothalonil R417888**, métabolite d'une substance active fongicide sur céréales et pommes de terre, quantifié sur 2 captages avec des concentrations max mesurées à 0,18 µg/L (Norville) et 0,12 µg/L (Maulévrier 1950) ;
- **Atrazine déséthyl et l'atrazine déisopropyl désphénil**, métabolites d'une substance active herbicide sur maïs, quantifié sur 2 captages avec des concentrations max de 0,127 µg/L (NDG F1) et 0,148 µg/L (Azaria Selle) pour l'atrazine déséthyl et 0,11 µg/L (Azaria Selle) pour l'atrazine déisopropyl désphénil ;
- **Glyphosate**, substance active herbicide sur interculture, jachères et destruction de cultures, quantifié sur le captage de Fontaine Murée avec une concentrations max mesurée à 0,21 µg/L.

\*Cette chronique n'intègre pas les molécules et métabolites dites non pertinents (considérés comme n'ayant pas un risque sanitaire significatif pour les consommateurs).

## Présentation de la cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo



**Mélanie  
BROUTIN**

*Coordinatrice Protection de la Ressource, animatrice Hydraulique Douce*  
**Animatrice Hydraulique Douce**  
 Tél. : 02.32.84.00.35  
 E-mail : m.broutin@cauxseine.fr



**Abdessamad  
EL KADIRI**

*Animateur BAC*  
**Animateur BAC de Angerville-Bailleul / Saint-Maclou-la-Brière et de Becquet-Gruchet**  
 Tél. : 02.32.84.00.35  
 E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr



**Hugo  
LE GUENNIC**

*Animateur BAC*  
**Animateur BAC de Fauville-en-Caux et Maulévrier / Saint-Arnoult**  
 Tél. : 02.32.84.00.35  
 E-mail : h.leguennic@cauxseine.fr



**Adrien  
DUVAL**

*Animateur BAC*  
**Animateur BAC de Norville et Notre-Dame-de-Gravéchon**  
 Tél. : 02.32.84.00.35  
 E-mail : a.duval@cauxseine.fr



**Caux Seine agglo**  
**Maison de l'intercommunalité**  
 Allée du Catillon - BP 20062  
 76170 Lillebonne  
 Tél. : 02 32 84 40 40

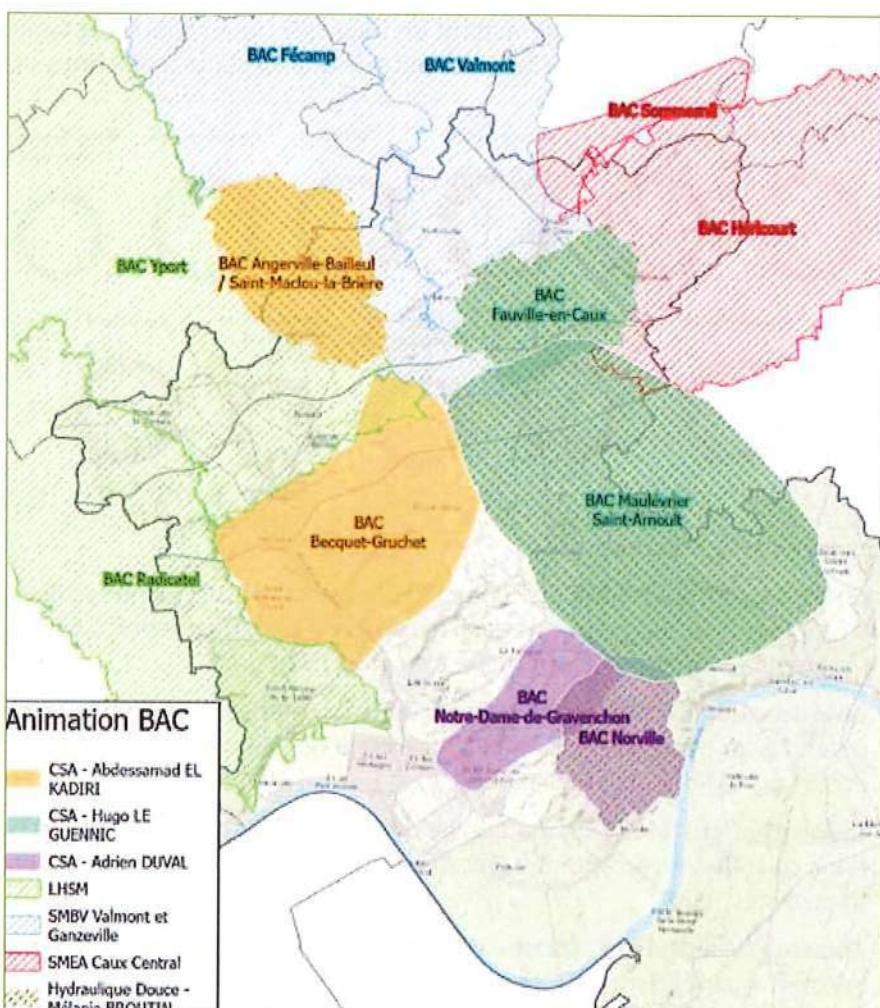
## AIDES PROPOSÉES par Caux Seine agglo

**Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)** - Caux Seine agglo prolonge le dispositif MAEC sur les campagnes 2026 et 2027 sur les BACs de Fauville-en-Caux, Angerville-Bailleul/Saint-Maclou-la-Brière, Becquet-Gruchet, Norville et Maulévrier Saint-Arnoult. On distingue 2 types de mesures :

- MAEC SYSTEME qui s'applique sur au moins 90% de la Surface Agricole Utile de l'exploitation
- MAEC LOCALISEE qui s'applique à l'échelle parcellaire

**Paiements pour Services Environnementaux (PSE) Herbe** - Caux Seine agglo s'est engagé en 2025, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à verser une aide financière aux agriculteurs qui maintiennent et/ou créent des prairies permanentes, zones d'intérêt pour la protection des ressources en eau qui alimentent en eau potable la population.

Le territoire d'éligibilité a été retenu sur les BACs de Fauville-en-Caux et Angerville-Bailleul/Saint-Maclou-la-Brière.



*Pour plus de renseignements sur les cahiers des charges des aides,  
n'hésitez pas à contacter l'animateur BAC associé  
par téléphone au 02 32 84 00 35.*